

Yves Daudigny <y.daudigny@senat.fr>

À Laurent Provot

Répondre Répondre à tous Transférer Supprimer Mettre en liste blanche Mettre en liste noire ☰

Afficher les images

Le préchargement d'images externes a été bloqué pour vous protéger d'éventuels spams.



📎 Pièces jointes (2) ▾ Vue Télécharger



Courrier.pdf (521.6 Ko)

eefgmkaadmpmgbk.png (49.6 Ko)

Monsieur le Président,

M. Daudigny, Sénateur de l'Aisne, a bien pris connaissance de votre courriel en date du dimanche 19 avril 2020. Il vous remercie d'avoir attiré son attention sur le manque de reconnaissance accordée aux accueillants familiaux, notamment dans le contexte de la crise sanitaire.

Il tient à soutenir votre demande, pour que des mesures d'aide financière soient prises par le Gouvernement afin d'accompagner les accueillants familiaux dans cette période difficile. Aussi, il a adressé une lettre de soutien au Ministre des Solidarités et de la Santé que vous trouverez ci-jointe.

Bien cordialement,

Alexandre Fonty

Collaborateur parlementaire de M. Daudigny

Sénateur de l'Aisne, Secrétaire du Sénat et Vice-président de la Commission des Affaires Sociales

15 rue de Vaugirard, 75006 Paris

Paris, le 20 avril 2020



Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Yves DAUDIGNY

SÉNATEUR DE L' AISNE

SECRETARE DU SENAT

VICE-PRESIDENT DE LA
COMMISSION DES AFFAIRES
SOCIALES

Monsieur le Ministre,

À la suite du courriel qui m'a été adressé par le Président de France Accueil Familial, je vous sollicite au sujet de la situation des accueillants familiaux.

L'accueil familial, pourtant peu développé en France et souvent méconnu, représente une formidable alternative aux établissements spécialisés pour l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap. Les accueillants familiaux fournissent un travail remarquable, en assurant le bien-être physique et moral des personnes qu'ils accueillent au quotidien.

Malgré des conditions de travail difficiles et un niveau de responsabilité considérable, le statut d'accueillant familial, qui ne relève pas du droit commun, demeure marqué par la précarité et ne donne pas accès à l'allocation chômage. Dans le contexte de la crise sanitaire, alors que certains travaillent sans répit en raison du confinement, d'autres se retrouvent sans revenu car dans l'incapacité d'accueillir.

Aussi, je tiens à soutenir les demandes formulées par France Accueil Familial. Si le Gouvernement affirme que l'aide de l'État ne laissera personne de côté, aucun plan d'indemnisation n'a été prévu pour les accueillants familiaux, qui continuent d'être ignorés. Il est impératif de garantir une aide financière à ces professionnels d'un grand dévouement qui méritent d'être enfin reconnus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Yves DAUDIGY